

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIER

DU 08 NOVEMBRE 2026 À TILLIÈRES ORGANISÉ PAR
L'ASSOCIATION LES ACROBATILS

Nom:..... Prénom:.....
Adresse:.....
Code Postal:..... Ville:.....
Téléphone:..... Email:.....

Souhaite réserver emplacement(s) de 3 mètres linéaires x 6 € = €

✉ Pour l'inscription par mail : Envoyer votre chèque (à l'ordre d'ACROBAT'ILS) ainsi qu'une copie Recto/Verso de votre carte d'identité, à l'adresse suivante :

Familles Rurales "Les AcrobaTils"
27 rue du Commerce - Tillières
49230 Sevremonoie

Je déclare sur l'honneur :

- ☐ ne pas être commerçant(e)
- ☐ ne pas avoir déjà participé à deux autres manifestations précédemment dans l'année 2026
- ☐ avoir pris connaissance du règlement et l'accepter

Fait à : le : ... / ... / 2026

Signature obligatoire :

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)



RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER

L'accueil des exposants débutera à 8h00.

L'inscription sera définitive dès réception du paiement. En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué.

Toute personne ne respectant pas ce règlement devra quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an conformément à la loi article L310-2 du code du commerce. Chaque inscrit sera avisé en cas de modification au moins 48h avant la manifestation si son adresse mail donnée lors de l'inscription.

La taille des emplacements est définie selon le site choisi : Manifestation à l'intérieur : emplacement de dimensions 3m x 2m. Emplacements Salle des sports + Salle des fêtes.

Les emplacements seront attribués et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire. Chaque exposant s'engage à ne pas détériorer celui-ci et à le laisser propre au moment du départ.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles : vente d'animaux, armes, nourriture, CD et jeux gravés (copies), produits inflammables, etc... Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel lié à un non-respect de cette règle.

Toute personne devra justifier son identité en remettant une copie Recto/Verso de sa carte d'identité. Ces informations seront collectées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en préfecture. (Article R321-9 du code pénal).

Ce bulletin d'inscription fait foi d'attestation sur l'honneur.



Inscription possible jusqu'au 31 Octobre 2026, dans la limite des emplacements disponibles